

Décision

Générale

colonial

Décision n° 72-1575/SG/AI portant désignation des membres de la commission chargée de la révision de la liste électorale consulaire.

n° 72-1575/SG/AI

Ministère
MINISTERE DES AFFAIRES INTERIEURES

Date de publication
21 novembre 1972

Numéro JO
n° 23 du 10/12/1972

Date du numéro
10 décembre 1972

TEXTE INTÉGRAL

Conformément aux dispositions des articles 8 et 9 de la délibération n° 170/7° L du 8 avril 1971 portant réorganisation de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Djibouti, la commission chargée de la révision de la liste électorale consulaire est composée comme suit : M. Moignard, conseiller technique du Ministre des Affaires économiques : président ; M. Mohamed Aden, chef du Service des Affaires administratives: membre ; M. Houmed Aboubaker, chef du Service des Affaires économiques : membre ; M. Artaxet Michel, directeur de société: membre: M. Martine Serge, gérant de société : membre; M Mohamed Djama Arrale, propriétaire de fonds de commerce : membre.